

Revue du centre de recherche de l'École des officiers de la gendarmerie nationale



N° 140
Octobre 2017

Centre de recherche

Le mot du rédacteur en chef

COLONEL STÉPHANE DESCORSIERS

Le 18 octobre 2017, le président de la République a réuni à l'Élysée les représentants des forces de l'ordre pour leur exposer sa stratégie et détailler cinq grandes réformes à venir en matière de sécurité : police de sécurité du quotidien (PSQ), transformation numérique, nouveau plan national contre la radicalisation, durcissement de la réponse aux menaces visant les policiers et les gendarmes et reconduite systématique aux frontières des immigrés clandestins.

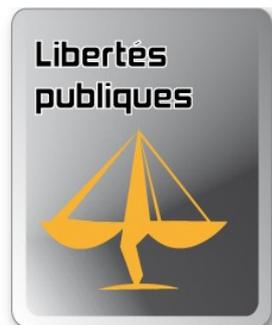
Les réflexions sur la PSQ, sur le contact et sur la proximité doivent tout particulièrement mobiliser l'attention des élèves et de l'ensemble des officiers de la gendarmerie, notamment ceux qui préparent des concours au sein de l'institution.

Le 3 octobre dernier, le DGGN réunissait en effet les hauts responsables de la gendarmerie, commandants territoriaux en charge de régions ou de départements et auditeurs du CHEMI, dans le cadre d'une journée d'études et de réflexion consacrée au contact et à la sécurité du quotidien. À cette occasion, les professeurs François Dieu et Sébastien Roché, souvent associés aux études du CREOGN, ont partagé leurs connaissances et leurs analyses. Monsieur Elmar Vaher, DGPN de l'Estonie, a présenté son expérience dans la proximité et sa vision de la transformation numérique au service de l'action policière. Le directeur général a, quant à lui, évoqué quatre axes de priorité : sécurité du quotidien, sécurité des mobilités, transformation numérique et gestion de crise.

C'est dans ce contexte que le CREOGN continue d'appuyer les élèves de l'EOGN : contribution à la définition des sujets de mémoire des auditeurs du MBA de l'EOGN où les quatre grands thèmes ci-dessus seront étudiés par quelques officiers sous divers angles ; organisation d'un séminaire sur l'Intelligence de Sécurité Territoriale au profit des élèves du 1^{er} groupement pendant 3 jours mi-octobre ; préparation de son colloque annuel décentralisé, à Besançon, le 21 novembre 2017, sur l'identité du gendarme ; puis, enfin, réalisation d'un atelier de réflexion sur les « territoires en mouvement : quels enjeux de sécurité ? » à l'École Militaire le 5 décembre 2017.

Le recensement des doctorants dans le cadre du pôle recherche académique et scientifique de l'Observatoire des Sciences et Technologies liées à la délinquance se poursuit également. Avec l'appui des échelons territoriaux de commandement, le département recherche du CREOGN a d'ores et déjà identifié une trentaine de doctorants.
Bonne lecture de la Revue du CREOGN !





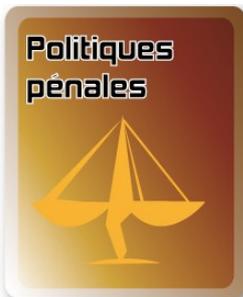
- Haute autorité pour la transparence de la vie publique : publication de son règlement intérieur
- Référents déontologiques



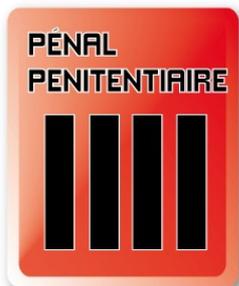
- Localisation des appels d'urgence émis à partir de systèmes embarqués
- À Paris, la cellule « Synapse » pour réfléchir sur le maintien de l'ordre
- Budget 2018 : comparatif des missions « sécurités », « justice » et « défense »



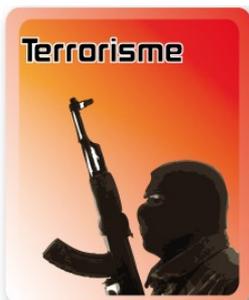
- La directive européenne sur le temps de travail : après la gendarmerie, les armées réfléchissent à une mise en œuvre
- Politique de défense : revue stratégique 2017
- État des lieux de l'opération Sentinelle
- Bilan d'étape un an après la création de la « Garde nationale »
- Rapport du Haut comité d'évaluation de la condition militaire



- Débat sur la forfaitisation du délit d'usage des stupéfiants



- Traitement judiciaire des infractions des personnes morales



- Terrorisme : l'Assemblée vote la transposition du Passenger Name Record européen



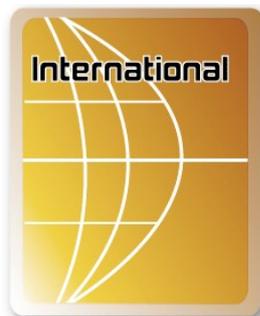
- Sécurité routière, des chiffres à la baisse en septembre



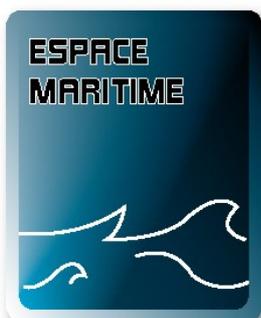
- Nouvelle carte des dessertes ferroviaires
- Le monde rural plus en mutation qu'en déclin



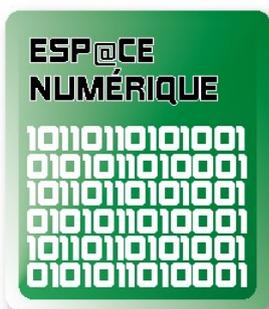
- L'Autriche se tourne vers une droite plus conservatrice
- Remise en cause des Mossos d'Esquadra par le gouvernement espagnol
- La Banque européenne d'investissement finance le groupe Communication & Systèmes pour ses programmes de recherche et développement dans le cadre du plan Juncker
- La création du parquet européen par les ministres de la Justice de l'Union européenne



- Un exemple de tensions entre les forces russes et l'OTAN : un exercice militaire russo-biélorusse d'envergure à la frontière Est de l'Europe sans présence d'observateurs de l'OSCE
- Royaume-Uni : des maisons construites pour résister aux délinquants
- Au Royaume-Uni, les gangs de scooters remettent en cause les règles de poursuite
- Royaume-Uni : attaques à l'acide, le ministre de l'Intérieur réagit
- Traité d'interdiction des armes nucléaires



- Protection des jeunes travailleurs mineurs embarqués à bord des navires
- L'Union européenne et la veille des océans



- Le gouvernement crée une plateforme destinée à la lutte contre le piratage informatique
- Lutte contre les sites de *fake news*
- La transition numérique
- Un Franco-Israélien trafiquant de drogue arrêté aux États-Unis grâce aux Bitcoins
- La justice européenne examine les transferts de données de Facebook vers les États-Unis à la demande de la Haute Cour irlandaise

Sciences et technologies



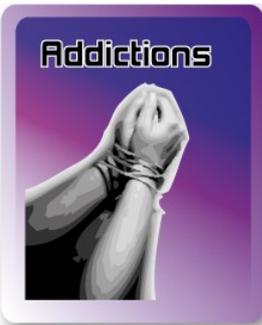
- Watch : le premier poste de police robotisé

Santé Environnement



- Selon un rapport de Greenpeace, les piscines seraient un point faible de la sécurité des centrales nucléaires françaises
- Objets connectés contre braconnage

Addictions



- Le captagon
- Projet de recherche Cannalex



- France Stratégie – Note d’analyse : allocation des moyens dans les collèges publics
- Lutte contre la fraude sociale
- Débat autour des violences sexuelles
- Service national universel, avec quels moyens ?
- Diminution des actes antisémites en France en 2016



- Les coups de cœur du département Information

ÉDITORIAL DU DIRECTEUR



Cette Revue du Centre est publiée au moment où la gendarmerie est particulièrement éprouvée dans l'Isère. Qu'il s'agisse de la mise en cause des enquêteurs dans l'affaire Maélys ou des incendies criminels qui ont frappé Grenoble et Meylan (où des familles ont été visées), on ne peut que crier sa révolte. Je n'ajouterai rien aux propos de notre directeur général qui témoignent d'un courage que beaucoup ont souligné.

Pour ce qui concerne le CREOGN, notre pôle « recherche académique et scientifique » a participé à la première réunion du conseil d'orientation de l'Observatoire national des sciences et technologies en lien avec la délinquance (ONST), le 20 octobre 2017. Il est

pleinement opérationnel depuis le 1^{er} novembre 2017, grâce à l'arrivée du commandant Fressin, déjà réserviste du Centre et aujourd'hui officier commissionné. François Dieu, professeur d'université bien connu de la gendarmerie, le rejoindra comme réserviste. D'ores et déjà, nous avons recensé plus de 20 doctorants au sein de la Gendarmerie et intensifié nos relations avec les universités qui délivrent des Masters de défense ou de sécurité.

L'agenda est chargé jusqu'à la fin de l'année. En 2018, nous attaquons avec le FIC (23-24 janvier à Lille). Vous pouvez vous inscrire sur www.forum-fic.com. En 3 jours, 1000 inscrits, dont plus de la moitié sont des nouveaux...l'objectif des 10 000 est réaliste. Le CREOGN organisera un atelier sur l'éthique des algorithmes prédictifs.

Bonne lecture de notre Revue!

Par le Général d'armée (2S) Marc WATIN-AUGOUARD



AGENDA DU DIRECTEUR DE OCTOBRE - NOVEMBRE 2017

25 octobre : inauguration Bluecyforce par secrétaire d'État au numérique

26 octobre : audition par le Conseil supérieur de la marine marchande sur Cybersécurité

31 octobre : rencontres parlementaires cyber

6 novembre : conférence cyber à HIEP

7 novembre : discours de clôture du Forum du Rhin supérieur des Cybermenaces

8 novembre : réunion DGGN

9 novembre : discours de clôture du colloque ANORGEND

10 novembre : cours cyber MBASp

14 novembre : séminaire Cyber de l'École de guerre. Intervention d'ouverture et de clôture

15 novembre : intervention cyber au SECEM d'Aix-en-Provence

16 novembre : prix de la PME innovante FIC

17 novembre :

- réunion DGGN sur les études
- animation des Conversations de Gouvieux

18 novembre : Conversations de Gouvieux et Salon littéraire EOGN

20-21 novembre : colloque CREOGN à Besançon

22 novembre : cours cyber MBASp

23 novembre :

- Observatoire FIC
- réunion CECYF/Cyberlex

25 novembre : cours CPI et IEJ Paris 2

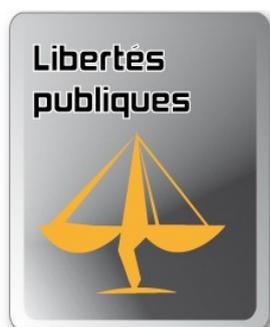
27-28 novembre : conseil scientifique Coëtquidan

29 novembre : intervention à Technolex

30 novembre : Assises du CSFRS



LIBERTÉS PUBLIQUES



140-17-LP-01 HAUTE AUTORITÉ POUR LA TRANSPARENCE DE LA VIE PUBLIQUE : PUBLICATION DE SON RÈGLEMENT INTÉRIEUR

La Haute Autorité pour la transparence de la vie publique a publié au Journal officiel son premier Règlement intérieur qui se substitue depuis le 9 octobre 2017 à son Règlement général. Ce texte se structure autour de 4 titres dont le dernier traite de dispositions finales. Le titre I de ce texte traite de la déontologie des membres, des rapporteurs et des agents de cette structure en portant une attention toute particulière à la prévention de situations de conflits d'intérêts. Le titre II a trait plus particulièrement à l'organisation et au fonctionnement de la Haute autorité en précisant notamment le quorum requis pour les délibérations, les modalités de vote de celles-ci (main levée ou à bulletin secret) et les auditions. Enfin, le titre III aborde les règles de procédure applicables aux déclarations de situation patrimoniale, d'intérêts et d'activités des personnes assujetties à cette obligation. À noter que le site Internet de la Haute Autorité publie les déclarations des responsables publics mais aussi un répertoire des représentants d'intérêts.

https://www.legifrance.gouv.fr/jo_pdf.do?id=JORFTEXT000035744284
<http://www.hatvp.fr/>

140-17-LP-02 RÉFÉRENTS DÉONTOLOGUES

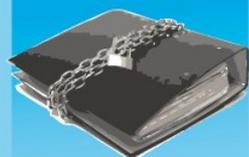
Après le décret n° 2017-519 du 10 avril 2017 relatif au référent déontologue dans la fonction publique, un décret du 9 octobre 2017 dispose que les commandants des forces armées et des formations rattachées désignent, à un niveau garantissant l'efficacité de leur action, un militaire chargé d'assurer les fonctions de référent déontologue qui peut s'appuyer en tant que de besoin sur un réseau de correspondants au sein des formations administratives. Il est compétent pour recueillir des signalements de faits susceptibles de constituer des conflits d'intérêts et peut être saisi pour avis par l'autorité d'emploi d'un militaire soumis à l'obligation de transmission d'une déclaration d'intérêts. Le rapporteur général de la commission de déontologie des militaires anime le réseau des référents déontologues, formule toute recommandation de nature à préciser les obligations et principes déontologiques en la matière et établit un rapport annuel à l'attention des ministres des Armées, de l'Intérieur et de la Transition écologique et solidaire.

<https://jo.toutelaloi.fr/eli/arrete/2017/10/9/ARMH1709017A/jo/texte>
<http://www.armee-media.com/2017/04/03/premier-seminaire-des-correspondants-deontologie-de-la-gendarmerie/>



POLITIQUE DE SÉCURITÉ

Politique
de sécurité



140-17-PS-01 LOCALISATION DES APPELS D'URGENCE ÉMIS À PARTIR DE SYSTÈMES EMBARQUÉS

Un décret du 13 octobre 2017 modifie l'article D. 98-8 du Code des postes et des communications électroniques, relatif aux règles portant sur l'acheminement et la localisation des appels d'urgence. Ce texte adapte les obligations de mission de service public des opérateurs de communication électroniques concernant la gestion des appels d'urgence. Depuis le 15 octobre 2017, les appels d'urgence provenant d'un système embarqué à bord d'un véhicule (eCall) doivent, à l'instar de tout appelant, être obligatoirement transmis sans frais à destination des services publics compétents.

https://www.legifrance.gouv.fr/jo_pdf.do?id=JORFTEXT000035802512

140-17-PS-02 À PARIS, LA CELLULE « SYNAPSE » POUR RÉFLÉCHIR SUR LE MAINTIEN DE L'ORDRE

Le site « 20 Minutes » explique que la cellule « Synapse », créée en février 2017 à la préfecture de police à Paris, a pour objectif de tirer les enseignements de chaque manifestation afin de moderniser le maintien de l'ordre. Ses six membres, accompagnés par des étudiants de Sciences Po, de Polytechnique et par des cadres administratifs, passent au crible les différents rassemblements.

Selon l'adjoint au chef d'état-major de la Direction de l'ordre public et de la circulation (DOPC), « pendant longtemps, on travaillait au jour le jour. Si une technique marchait, on la reproduisait. Dès qu'il y avait un échec, on arrêtait ». Il s'agit aujourd'hui de réfléchir autour de la doctrine de maintien de l'ordre, poursuit-il, pour faciliter le travail de terrain : enquêtes ciblées sur des manifestants repérés, contribution de la police scientifique et travail en contact avec les homologues européens.

Selon la cellule, certains changements auraient d'ores et déjà été amorcés. Désormais, les cortèges de tête, dans lesquels les Black blocs remplacent souvent les leaders syndicaux, ne seraient plus infiltrés par des policiers en civil. De même, les unités policières en amont seraient supprimées, pour être désormais positionnées dans des rues adjacentes. Le filtrage avant les manifestations itinérantes serait de moins en moins courant, car il est impossible de le maintenir sur tout le parcours.

<http://www.20minutes.fr/societe/2150795-20171016-manifestations-maintien-ordre-faut-accepter-part-incertitude-hasard>

140-17-PS-03 BUDGET 2018 : COMPARATIF DES MISSIONS « SÉCURITÉS », « JUSTICE » ET « DÉFENSE »

Selon le Projet de Loi de Finances (PLF) 2018, le budget global de la mission « sécurités » sera porté à 13,3 Mds € en 2018, soit une hausse de 200 M €. Par ailleurs, le gouvernement prévoit une nouvelle augmentation de 200 M € en 2019, puis de 100 M € en 2020. Le PLF 2018 prévoit 1 870 équivalents temps plein (ETP) supplémentaires au sein des forces de l'ordre (FO) et de la sécurité civile, sans en donner le détail.

Pour le gouvernement, ces créations de postes « permettront de renforcer la présence des forces de l'ordre sur des missions opérationnelles sensibles, de poursuivre la montée en puissance des services de renseignement » et de « mettre au niveau des risques de menaces certaines unités spécialisées » comme les démineurs. Les moyens de fonctionnement et d'investissement des forces de sécurité progresseront notamment de 54 M €. « La modernisation des SIC sera poursuivie » ainsi que le renouvellement de la flotte de véhicules. Par ailleurs, « un effort particulier est porté sur l'immobilier », tant pour la police que pour la gendarmerie, « qui bénéficieront de moyens en augmentation, avec des modalités de gestion renouvelées ».

Pour autant, la mission « Sécurités » devra participer à l'effort de maîtrise de la dépense publique, notamment par le remplacement des personnels actifs et militaires affectés dans des missions non opérationnelles par des personnels des corps administratifs, techniques et scientifiques. 100 emplois devront être « remplacés » dans les états-majors nationaux. En outre, les mutualisations entre police, gendarmerie et sécurité civile seront « approfondies ». Ainsi, « des réflexions sont conduites sur les formations spécialisées, la police technique et scientifique, ainsi que sur l'adaptation de leur présence sur le territoire et la rationalisation de leurs zones de compétence ».

De son côté, la justice connaîtra une hausse de crédits en 2018 de 3,9 %, soit 260 M €, et de 1 000 ETP, sur une augmentation totale de 19 % et 6 500 ETP entre 2018 et 2022. Ces créations de poste doivent bénéficier aux établissements pénitentiaires (470 ETP), aux politiques d'insertion des personnes sous main de justice (150 ETP) et aux postes de magistrats et greffiers (148 ETP). Le ministère des Armées doit, quant à lui, enregistrer une hausse de 518 ETP en 2018 et une hausse budgétaire de 1,8 Mds €.

<http://www.assemblee-nationale.fr/15/projets/pl0235.asp>



DÉFENSE/SÉCURITÉ NATIONALE



140-17-DE-01 LA DIRECTIVE EUROPÉENNE SUR LE TEMPS DE TRAVAIL : APRÈS LA GENDARMERIE, LES ARMÉES RÉFLÉCHISSENT À UNE MISE EN ŒUVRE

La gendarmerie a initié en 2016 la mise en œuvre de la directive européenne sur le temps de travail, ce qui s'est traduit par une baisse du temps de service estimée à environ 5 %.

Pour les armées, le cas de la brigade franco-allemande est un avant-goût des conséquences possibles de cette directive. En effet, la Bundeswehr l'a mise en application l'année passée.

Le secrétaire général de l'administration pour le ministère des Armées, lors de son passage devant les députés de la commission de la Défense le 11 octobre 2017, a émis des réserves. Les armées risquent d'être impactées dans les phases de formations initiales et continues, dans les activités de soutien et la mise en condition opérationnelle. Mais c'est également le statut du militaire qui est susceptible d'être atteint. L'un des éléments essentiels de ce dernier est la disponibilité en tous temps et tous lieux, ce que compense un régime indemnitaire et indiciaire. La mise en œuvre de la directive doit donc faire l'objet de toutes les précautions pour ne pas remettre en cause le statut.

<http://www.opex360.com/2017/10/16/la-directive-europeenne-sur-le-temps-de-travail-pose-un-serieux-probleme-au-ministere-des-armees/>

140-17-DE-02 POLITIQUE DE DÉFENSE : REVUE STRATÉGIQUE 2017

Ce document, élaboré sous l'égide d'un eurodéputé LR à la demande du Président de la République, actualise le Livre blanc sur la défense et la sécurité nationale de 2013 dans lequel la menace djihadiste, entre autres, n'était pas mentionnée, tout comme les évolutions géopolitiques et technologiques survenues depuis cette dernière édition. 140 personnalités environ (françaises et étrangères) ont été auditionnées et les participants se sont rendus notamment aux États-Unis, au Royaume-Uni et en Allemagne.

La revue insiste sur un environnement multipolaire en profonde mutation, caractérisé par l'imprévisibilité et l'instabilité. La révolution technologique est source d'opportunités mais aussi de vulnérabilités. Les impacts du changement climatique sur l'origine des crises est également abordé.

La revue formule des recommandations et fixe des priorités, parmi lesquelles, le « maintien en condition opérationnelle des équipements, le renforcement des capacités des forces spéciales et des investissements humains et techniques en matière de renseignement et de cyberdéfense », la prévention par la diplomatie et l'aide au développement, une augmentation des partenariats militaires mais également industriels.

Les auteurs rappellent finalement l'obligation pour le pays de préserver « un modèle d'armée complet et équilibré sur le long terme », d'autant plus que, comme le souligne le

rapport, la France est exposée à de nombreux risques.

La revue stratégique sera présentée au Sénat et à l'Assemblée nationale dans le courant du mois de novembre 2017. Elle doit fixer le cadre stratégique de l'élaboration de la prochaine loi de programmation militaire (période 2019-2025) qui devrait être adoptée d'ici la fin du premier semestre 2018.

<https://www.defense.gouv.fr/dgris/politique-de-defense/revue-strategique/revue-strategique>
<http://www.defense.gouv.fr/portail/actualites-archives/revue-strategique-de-la-defense-et-de-securite-nationale-conduite-par-la-ministre-des-armees2>
<http://portail.intradef.ader.gouv.fr/content/revue-strategique-une-analyse-lucide-et-volontariste-pour-preparer-la-prochaine-loi-de>
<https://fr.reuters.com/article/topNews/idFRKBN1C11VR-OF RTP>

140-17-DE-03 ÉTAT DES LIEUX DE L'OPÉRATION SENTINELLE

La newsletter du Centre de réflexion sur la sécurité intérieure (CERI) de septembre 2017 dresse un état des lieux synthétique de l'opération Sentinelle : sa création en 2015, ses objectifs, le nombre de personnels concernés, le cadre juridique de l'usage des armes, les attaques subies par les militaires, la question de sa pérennisation. La refonte du dispositif décidée en Conseil de Défense le 14 septembre 2017 prévoit un maintien des effectifs à 7000, qui, selon les événements, pourront être modulables et renforcés par 3000 réservistes, ainsi qu'une mobilité accrue des patrouilles selon des itinéraires variables. Dans un encart, le CERI présente ses propositions d'évolution du dispositif. En dernière page du document sont recensées les principales attaques terroristes de cet été en Europe.

<https://www.crsi-paris.fr/newsletter/newsletter-crsi-operation-sentinelle-letat-lieux>

140-17-DE-04 BILAN D'ÉTAPE UN AN APRÈS LA CRÉATION DE LA « GARDE NATIONALE »

Un an après la création du label de la « Garde nationale » le 13 octobre 2016, annoncée après l'attentat de Nice, le deuxième comité directeur de la Garde nationale, co-présidé par le ministre de l'Intérieur et la ministre des Armées, s'est tenu le 4 octobre 2017 à l'hôtel de Beauvau.

La Garde nationale compte aujourd'hui 70 000 réservistes. Chaque jour, environ 7 000 d'entre eux sont mobilisés au sein des unités d'active des armées et des forces de sécurité intérieure, contre 5 500 il y a un an. Elle a connu une augmentation de 15 000 hommes et femmes depuis 2015.

Lors de ce comité directeur, les 2 ministres ont salué les actions lancées par le secrétariat général de la Garde nationale et ont demandé que l'effort soit porté sur la digitalisation, la protection sociale et la simplification administrative en vue d'optimiser la gestion des réservistes. Les deux ministres ont confirmé leur soutien à cette dynamique et ont confirmé le maintien pour 2018 d'un niveau d'ambition identique à celui de 2017. Ils ont, enfin, validé

le principe de création d'une décoration « Garde nationale » afin de reconnaître l'engagement des réservistes de la Garde nationale.

La gendarmerie compte 30 000 réservistes. Elle vient d'envoyer pour trois mois une compagnie entière à Saint-Martin, 73 personnels parmi 700 candidats. « *La réserve est d'abord un besoin, elle décuple notre présence sur le territoire, elle est le "plus" nécessaire pour faire face aux grands événements, et une plus-value dans la manœuvre du renseignement en constituant des capteurs supplémentaires !* », a également résumé le directeur général de la gendarmerie nationale, le 13 octobre 2017, lors des assises réunies à l'École militaire pour le premier anniversaire de la Garde nationale.

<https://www.interieur.gouv.fr/Actualites/Communiqués/Deuxieme-comite-directeur-de-la-garde-nationale>

http://www.lemonde.fr/societe/article/2017/10/14/la-garde-nationale-est-devenue-indispensable_5200959_3224.html

<https://www.gendarmerie.interieur.gouv.fr/crgn/Publications/Notes-du-CREOGN/La-Garde-nationale-la-renaissance-d-une-idee-revolutionnaire>

<https://www.gendarmerie.interieur.gouv.fr/crgn/Publications/Notes-du-CREOGN/A-l-horizon-de-la-Garde-nationale>

140-17-DE-05 RAPPORT DU HAUT COMITÉ D'ÉVALUATION DE LA CONDITION MILITAIRE

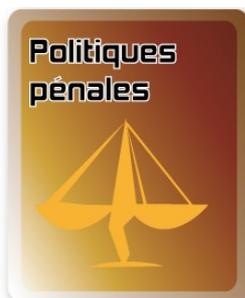
Le 11^e rapport, intitulé « La fonction militaire dans la société française », du Haut comité d'évaluation de la condition militaire (HCEM), rendu public le 6 octobre 2017, annonce que l'armée française peine à garder ses soldats en raison des conditions de vie au sein de l'institution et de la concurrence du privé. Selon ce rapport, 62 % des militaires de carrière interrogés n'hésitent pas à déclarer envisager de quitter l'institution pour changer d'activité si l'occasion se présentait et deux sur dix le souhaitent vraiment. Selon le HCEM, la « difficulté à concilier vie militaire et vie personnelle, le manque de moyens, la crainte d'une perte de compétences techniques et tactiques, la lassitude face aux difficultés rencontrées en matière de soutien et d'environnement (infrastructure et hébergement) » sont autant de « facteurs négatifs » qui « pèsent sur le moral » des militaires et leur envie de rester dans l'institution. Pour autant, le rapport insiste sur l'attractivité « globalement satisfaisante » de la fonction militaire en France. Le HCEM suggère, par ailleurs, de créer plus de passerelles entre armée et fonction publique, « dont les missions et les responsabilités gagneraient à être en partie exercées par d'anciens militaires ». De la même manière, les futurs cadres et dirigeants de l'État gagneraient, selon lui, à mieux connaître l'institution militaire en ayant une « obligation militaire d'une durée significative », avec expérience, durant leur scolarité, notamment à l'École nationale d'administration (ENA). Le HCEM rappelle, par ailleurs, que les forces armées françaises sont parmi les plus féminisées, soulignant que 15,2 % des effectifs des armées sont des femmes dont 16,2 % dans la gendarmerie. « Ce qui est reconnu comme un gage de qualité », affirme le document. Le rapport préconise au gouvernement de « conforter le statut militaire de la gendarmerie au sein des forces armées, en dépit de sa "proximité" avec la police nationale ». Considérant toutefois que ce

rapprochement risque de « remettre en cause l'unité du statut général des militaires », il propose la mise en œuvre d'un pilotage global codirigé par le Chef d'État-Major des Armées (CEMA) et le DGGN, sous l'autorité des deux ministres. Par ailleurs, le HCECM souhaite qu'une réflexion soit engagée sur l'opportunité de doter l'ensemble des réservistes de la qualité d'Agent de Police Judiciaire (APJ).

<http://www.defense.gouv.fr/portail/vous-et-la-defense/evaluation-de-la-condition-militaire/hcecm/actualites/breves/11e-rapport-thematique-du-haut-comite-d-evaluation-de-la-condition-militaire>



POLITIQUE PÉNALE



140-17-PP-01 DÉBAT SUR LA FORFAITISATION DU DÉLIT D'USAGE DES STUPÉFIANTS

Une mission d'information de l'Assemblée nationale travaille actuellement sur la forfaitisation du délit d'usage des stupéfiants, alors que ce délit est aujourd'hui passible d'un an de prison et de 3750 euros d'amende. La commission est pilotée par les députés Eric Poulliat (LREM) et Rodin Reda (LR). L'idée est portée par le ministère de l'Intérieur et la chancellerie. Leur constat est simple : les

tribunaux croulent sous les procédures, qui se terminent rarement par une sanction. Sur plus de 100 000 par an, 45 000 aboutissent à un simple rappel à la loi.

Le constat est sans appel : la consommation de cannabis est en progression. Selon l'Observatoire français des drogues et des toxicomanies (OFDT), on comptabilise environ 4,6 millions de consommateurs occasionnels et 700 000 consommateurs quotidiens.

La forfaitisation du délit d'usage des stupéfiants n'est pas neuve. Recommandée dès 2003, elle avait fait l'objet d'une proposition de loi au Sénat en 2011. Dans un rapport de 2016, la Mission interministérielle de lutte contre les drogues et les conduites addictives (Mildeca) l'avait aussi recommandée pour l'usage du cannabis chez les primo-délinquants. Cette idée ne fait cependant pas l'unanimité chez les professionnels de la sécurité et de la justice.

Pour le directeur central de la sécurité publique, il n'y a pas de réponse pénale dissuasive pour limiter la consommation de stupéfiants et l'idée de forfaitiser le délit d'usage des stupéfiants pour les détenteurs de quelques barrettes de haschis

+h ou de doses d'héroïne permettrait de délivrer aux intéressés une amende en temps réel, avec un montant qui reste à déterminer.

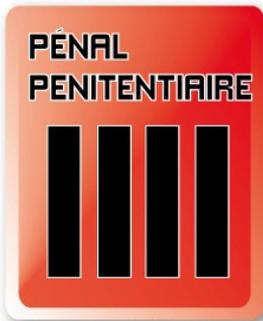
Pour la secrétaire générale du syndicat FO-Magistrats, l'idée de forfaitisation est « aventureuse et dangereuse ». « Aventureuse car au lieu de s'attaquer aux causes, on essaie de réguler les conséquences. Dangereuse parce que loin de régler le fléau de la consommation massive de cannabis en France, elle contournera et favorisera sans doute le marché juteux du trafic ». « Nous sommes en totale opposition car c'est une dépénalisation qui ne dit pas son nom et qui fragilise nos procédures ». Elle estime que la priorité doit être recentrée sur les trafiquants et les revendeurs, accompagnée d'une politique de prévention d'envergure. Pour elle, l'amende forfaitaire symbolisera le renoncement à une politique de santé publique.

<http://www.leparisien.fr/faits-divers/debat-faut-il-instaurer-une-simple-amende-pour-les-fumeurs-de-cannabis-15-10-2017-7331811.php>

<http://videos.assemblee-nationale.fr/commissions.usage-illicite-de-stupefiants-mission>



PÉNAL/PÉNITENTIAIRE



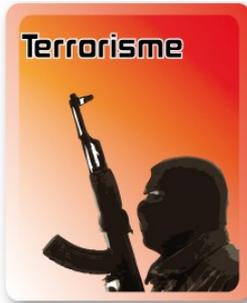
140-17-PP-01 TRAITEMENT JUDICIAIRE DES INFRACTIONS DES PERSONNES MORALES

La Note 154 d'Infostat Justice porte sur le traitement judiciaire des infractions commises par les personnes morales, à partir des données de 2015. Elles représentent 4,6 % des auteurs majeurs des affaires traitées par les parquets, près du tiers de ceux impliqués dans des infractions à la législation du travail, un quart de ceux mis en cause dans des infractions économiques et financières, 16 % de ceux incriminés dans des atteintes à l'environnement. 45 % des personnes morales traitées par les parquets le sont pour des atteintes aux biens et des infractions à la réglementation de la circulation et des moyens de transport. Le détail de toutes ces infractions (escroquerie, fraude, travail clandestin, conditions de travail, défaut de permis de construire...) se trouve dans le document. Sur un peu moins de la moitié de personnes poursuivables, 81 % ont eu une réponse pénale. Cette dernière consiste majoritairement en une mesure alternative (régularisation ou sanction non pénale), puis en une poursuite (pour un peu plus du tiers au tribunal de police, 57 % jugées en correctionnelle) et enfin plus rarement en une composition pénale. Ainsi, en 2015, 3100 personnes morales ont été condamnées, dont 96 % à des amendes qui s'échelonnent de moins de 3000 euros à plus de 30 000, soit un montant moyen de 17 000 euros environ. Un encadré précise que sur les affaires jugées en 2015, 1600 étaient « mixtes », associant personnes physiques et morales. 42 % d'entre elles concernaient des infractions « liées au travail et à la sécurité sociale, des escroqueries et abus de confiance ainsi que pour des infractions relatives à la police des étrangers ou au statut des nomades ».

<http://www.justice.gouv.fr/statistiques-10054/infostats-justice-10057/le-traitement-judiciaire-des-infractions-30780.html>



TERRORISME



140-17-TE-01 TERRORISME : L'ASSEMBLÉE VOTE LA TRANSPOSITION DU PASSENGER NAME RECORD EUROPÉEN

Le 28 septembre 2017 a été transposé en droit interne français le Passenger Name Record (PNR) européen, par l'intermédiaire d'un vote à main levée, à l'Assemblée nationale.

On entend par PNR toutes les informations non vérifiées (noms, données relatives aux bagages, numéros de siège...) que fournissent les passagers aux transporteurs aériens, lors d'une réservation et/ou d'un enregistrement. Ces derniers s'engageront donc à envoyer l'ensemble de ces données collectées aux pays membres à partir desquels ou vers lesquels ils proposent des vols internationaux.

La plupart des activités liées au terrorisme et à la criminalité organisée impliquent des déplacements internationaux. Aussi, le transfert et le traitement des informations PNR à l'échelle de l'Union européenne devrait faciliter le travail des forces de l'ordre dans la traçabilité des déplacements des passagers aériens susceptibles de préparer des attaques terroristes mais aussi l'identification des suspects jusqu'alors inconnus de leurs services.

L'Assemblée nationale a, dans le même temps, voté un dispositif équivalent pour les voyageurs maritimes, les préfets maritimes redoutant une attaque terroriste en mer.

http://www.lemonde.fr/politique/article/2017/09/28/terrorisme-l-assemblee-vote-la-transposition-du-pnr-europeen_5192948_823448.html

<https://pnr.gouv.fr/Compagnies-Aeriennes/Obligations-des-compagnies-aeriennes>



SÉCURITÉ ROUTIÈRE



140-17-SR-01 SÉCURITÉ ROUTIÈRE, DES CHIFFRES À LA BAISSÉ EN SEPTEMBRE

Le nombre de morts sur les routes est en baisse de 13,5 % en septembre 2017. L'AFP relaie les chiffres annoncés par la Sécurité routière, qui note une baisse de 13,5 % du nombre de morts sur les routes en septembre avec 289 tués, soit 45 de moins qu'en septembre 2016, permettant d'amorcer une tendance à la baisse sur les 12 derniers mois. L'Observatoire national interministériel de la sécurité routière note également pour le mois de septembre une baisse des accidents corporels (-2,8 %), du nombre de victimes de ces accidents (-3,1 %) et des hospitalisations (-6,4 %). L'AFP indique que le ministre de l'Intérieur a tweeté « restons mobilisés pour une route plus sûre ».

<http://www.leparisien.fr/automobile/securite-routiere/securite-routiere-le-nombre-de-morts-sur-les-routes-en-baisse-de-13-5-en-septembre-12-10-2017-7327149.php>



TERRITOIRES ET FLUX



140-17-TF-01 NOUVELLE CARTE DES DESSERTES FERROVIAIRES

La lettre de mission pour réformer la SNCF a été rendue public le 16 octobre 2017. Un rapport devra être remis en janvier 2018, celui-ci servira à la préparation de la future loi d'orientation prévue pour le premier trimestre 2018.

L'objectif est de préparer, à horizon 2030, le transport ferroviaire français au cahier des charges de l'Union européenne d'un marché ouvert à la concurrence, tout en préservant les missions de service public de la SNCF. Il sera nécessaire de préciser la stratégie de desserte en fonction des besoins de mobilités et de la zone de pertinence de chacun des segments de marché, en tenant compte des solutions de transport alternatif et, pour le réseau à grande vitesse, le modèle de desserte à privilégier. Au regard de la situation déficitaire de l'entreprise, des solutions devront être proposées. Il faudra notamment considérer les conditions de transfert des salariés et la gestion des biens immobiliers et des services au niveau des instances territoriales.

L'association « Villes de France » a publié le jour même un communiqué qui illustre l'inquiétude des territoires. Après le désengagement de l'État sur les lignes nationales secondaires de 2016 à 2017, l'association craint un système ferroviaire à deux vitesses, conçu sur un mode « origine-destination » de « métropoles à métropoles », au mépris du reste du territoire.

Lettre de mission : <http://www.caissedesdepotsdesterritoires.fr/cs/ContentServer?pagename=Territoires/Articles/Articles&cid=1250279904672>

140-17-TF-02 LE MONDE RURAL PLUS EN MUTATION QU'EN DÉCLIN

Un économiste et géographe a publié en juillet 2017, sur le site du think tank « Terra Nova », une réflexion sur l'état du monde rural. Le document, de 6 pages, permet de rappeler ses différentes caractéristiques en termes de chiffres : nombre d'habitants, pourcentage par rapport à la population totale, taux d'occupation de la surface du territoire, évolution de l'emploi... Dans la 1^{ère} partie est recensé ce qui peut apparaître comme négatif : forte diminution de l'emploi agricole (-70 % en 30 ans) mais également de l'emploi industriel depuis la crise de 2008, laquelle a davantage impacté les zones rurales que les zones urbaines, insuffisance de la couverture numérique. Pourtant, l'auteur défend une vision optimiste du monde rural, « cette crise structurelle [...] réelle » étant, selon lui, « aujourd'hui largement amortie par les fortes solidarités fonctionnelles et redistributives mises en œuvre par le monde urbain ». « Ce lien nouveau » entre villes et campagnes s'établirait essentiellement par le nombre grandissant d'actifs vivant en zone rurale et accédant à un travail dans une aire urbaine (presque la moitié). Et lorsque le temps de trajet

entre cette dernière et les lieux d'habitation est trop important pour permettre d'y travailler, cela est compensé par des « flux monétaires "résidentiels" et des dépenses touristiques ». Ainsi, celles-ci « sont, en euro par habitant, huit fois plus élevées dans les communes dépendant pour moins de 10 % d'emplois urbains qu'en moyenne en France "de province" ». De plus, résidences secondaires et séjours touristiques assurent au monde rural « un apport relatif de population » faisant apparaître qu'il n'est pas plus dépeuplé qu'il y a 70 ans. À cela s'ajoutent un rebond démographique depuis une dizaine d'années, une augmentation du nombre de retraités choisissant de s'installer à la campagne (ils font augmenter le nombre de titulaires de revenus du monde rural) et une perte des emplois productifs en partie compensée par des emplois « présents » liés à la consommation.

NDR : La création des métropoles – 18 à ce jour – suscite de nombreux débats sur les relations entre ces dernières et les autres territoires, périurbains et ruraux. Inégalités, rôle de moteur des métropoles en termes d'emplois et d'équipements, atouts des territoires ruraux en termes de qualité de vie, coopération financière (demande de création du « 1 % métropole »), mise en œuvre d'une « alliance des territoires », tous ces sujets sont, entre autres, abordés dans de nombreux colloques organisés cet automne.

<http://tnova.fr/notes/le-monde-rural-en-mutation>

<http://www.lagazettedescommunes.com/527646/metropoles-et-territoires-periurbains-et-ruraux-une-mecanique-a-repenser/>



EUROPE



140-17-EU-01 L'AUTRICHE SE TOURNE VERS UNE DROITE PLUS CONSERVATRICE

Les élections législatives qui se sont tenues le 15 octobre 2017 en Autriche ont porté à la tête du pays Sebastian Kurz (31,6 %). Âgé d'à peine 31 ans, le ministre de l'intégration, des Affaires européennes et internationales de la précédente coalition va devenir le plus jeune chef de gouvernement européen. C'est d'ailleurs grâce à ce ministère qu'il s'est imposé comme un homme d'État, notamment en manœuvrant pour fermer la route des Balkans aux migrants. Sur la scène intérieure, son habileté politique lui a permis de ravir le parti conservateur et d'y imposer une direction renouvelée et plus ouverte.

Reste à savoir, cependant, avec quel autre parti il compte construire sa majorité. Même s'il envisage de dialoguer avec toutes les factions, il n'a jamais caché son rapprochement avec le parti d'extrême-droite, le FPÖ (Parti de la Liberté d'Autriche). D'autant que les sociaux-démocrates au pouvoir depuis 2007 et arrivés deuxièmes lors des élections législatives (26,9 %) n'ont d'autre choix que de constater l'échec de la coalition sortante.

Cette phase de négociations préalables à la constitution d'une nouvelle coalition rappelle tout d'abord le lien ambigu que les Autrichiens ont avec leur extrême-droite, puisqu'en effet, même les formations de gauche sont prêtes à s'allier avec elle. Ensuite, de façon plus générale, le résultat de ces élections législatives en Autriche est symptomatique, une fois de plus, du regain de vitalité du courant nationaliste et populiste en Europe.

http://www.lemonde.fr/europe/article/2017/05/15/l-autriche-se-dirige-vers-des-legislatives-anticipees_5127762_3214.html

http://www.lemonde.fr/international/article/2017/10/17/sebastian-kurz-le-jeune-homme-presse-de-la-politique-autrichienne_5201849_3210.html

140-17-EU-02 REMISE EN CAUSE DES MOSSOS D'ESQUADRA PAR LE GOUVERNEMENT ESPAGNOL

La police catalane, Mossos d'Esquadra, est mise en cause par le gouvernement espagnol qui lui avait ordonné de ne pas laisser se dérouler le référendum du 1^{er} octobre 2017.

Les 17 000 Mossos d'Esquadra devaient « éviter que les centres ouvrent », sur ordre du Tribunal supérieur de justice catalan, ce qui n'a pas été fait.

[http://www.lemonde.fr/europe/article/2017/10/03/la-police-catalane-mise-en-cause-par-madrid_5195436_3214.html?](http://www.lemonde.fr/europe/article/2017/10/03/la-police-catalane-mise-en-cause-par-madrid_5195436_3214.html?utm_campaign=Echobox&utm_medium=Social&utm_source=Facebook#link_time=1507023)

[utm_campaign=Echobox&utm_medium=Social&utm_source=Facebook#link_time=1507023](http://www.lemonde.fr/europe/article/2017/10/03/la-police-catalane-mise-en-cause-par-madrid_5195436_3214.html?utm_campaign=Echobox&utm_medium=Social&utm_source=Facebook#link_time=1507023)

140-17-EU-03 LA BANQUE EUROPÉENNE D'INVESTISSEMENT FINANCE LE GROUPE COMMUNICATION & SYSTÈMES POUR SES PROGRAMMES DE RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT DANS LE CADRE DU PLAN JUNKER

La Banque européenne d'investissement (BEI) a signé, début octobre 2017, un contrat de financement de 20 millions d'euros avec le groupe Communication & Systèmes (CS), en soutien à la réalisation de son programme de Recherche et développement sur la période 2017-2021.

Il s'agit du premier financement de la BEI dans le domaine de la cybersécurité en France. CS est leader dans la conception et l'intégration de système critique. Il innove, en effet, régulièrement dans le domaine de la protection de zones, de la sécurité aérienne et de la cybersécurité, pour permettre à ses clients institutionnels, industriels et organismes d'importance vitale de faire face aux nouveaux enjeux, tels que la lutte anti-drone, la surveillance maritime ou encore la détection de cyberattaques en milieu industriel et embarqué. Le prêt a été accordé à des conditions particulièrement attractives, grâce à la garantie européenne dont bénéficie ce financement dans le cadre du plan d'investissement pour l'Europe, appelé plus communément Plan Junker.

La BEI, qui est la banque de l'Union européenne, forme, avec le Fonds européen d'investissement (FEI), le « Groupe BEI ». Le Fonds européen pour les investissements stratégiques (FEIS) est le pilier central du plan d'investissement. Il permet au Groupe BEI d'investir dans davantage de projets, à forte valeur ajoutée et à caractère plus risqué. Le FEIS a déjà produit des résultats concrets. Les projets et accords dont le financement a été approuvé à ce jour dans le cadre du FEIS devraient mobiliser quelque 225 milliards d'euros d'investissement, au total, et soutenir quelque 445 000 PME à travers les 28 États membres. Faisant de l'innovation une de ses priorités d'action, le groupe BEI a consacré 13,5 milliards d'euros d'investissement en soutien à des projets innovants en Europe en 2016, qu'il s'agisse de programmes de recherche de grands groupes ou d'entreprises de taille moyenne ou plus petite. En France, en 2016, 38 % des investissements du Groupe BEI ont été consacrés au soutien des entreprises, de l'innovation et de la recherche-développement, sur un total d'activité s'élevant à 9,3 milliards d'euros.

Le plan d'investissement pour l'Europe est axé sur le renforcement des investissements européens pour créer des emplois et de la croissance, grâce à une utilisation plus optimale des ressources financières nouvelles et existantes et à la diminution des obstacles à l'investissement, grâce également à l'apport d'une plus grande visibilité et à une assistance technique aux projets d'investissement. Avec ce financement du groupe CS, le Plan Junker continue ainsi sa montée en puissance en France avec, à ce jour, 99 opérations totalisant 7,5 milliards d'euros de financement du groupe BEI, lesquels mobiliseront 35,4 milliards d'investissement supplémentaires.

http://www.c-s.fr/La-Banque-Europeenne-d-Investissement-BEI-consent-a-CS-une-ligne-de-financement-a-long-terme-de-20-M-dans-le-cadre-du_a811.html

<http://www.eib.org/efsi/what-is-efsi/index.htm>

140-17-EU-04 LA CRÉATION DU PARQUET EUROPÉEN PAR LES MINISTRES DE LA JUSTICE DE L'UNION EUROPÉENNE

Le Parlement européen a approuvé, le 5 octobre 2017, la création d'un parquet européen chargé de mener des enquêtes sur les atteintes aux intérêts financiers de l'UE et d'engager des poursuites à leur encontre.

Le 12 octobre 2017, ce sont les ministres de la Justice de l'Union européenne, réunis au sein du conseil Justice et Affaires intérieures, qui ont adopté le règlement créant le parquet européen. Vingt États membres, dont la France et l'Allemagne, y participent.

Il devrait commencer à fonctionner d'ici trois ans, soit à la fin de l'année 2020, et sera compétent, dans un premier temps, pour poursuivre les auteurs de fraudes aux intérêts financiers, comme les fraudes à la TVA ou le détournement des subventions européennes. Basé à Luxembourg, au siège de la Cour de Justice de l'Union Européenne (CJUE), le parquet européen sera composé d'un procureur par État membre et de plusieurs procureurs européens délégués au sein de chaque État membre, qui seront chargés de la conduite des enquêtes. En juin 2017, le Conseil de l'Union européenne précisait que le parquet européen « sera habilité, sous certaines conditions, à enquêter et à engager des poursuites concernant la fraude à l'échelle de l'UE et d'autres infractions portant atteinte aux intérêts financiers de l'Union ». « Il permettra d'unir les efforts en matière répressive déployés aux niveaux européen et national afin de lutter contre la fraude à l'échelle de l'UE ».

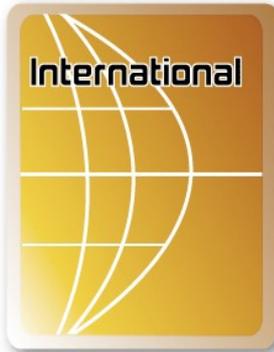
Venant compléter l'action d'Eurojust (Agence européenne pour le renforcement de la coopération judiciaire) et de l'OLAF (Office européen de lutte antifraude), il devrait permettre un échange plus fluide d'informations, une meilleure coordination des enquêtes de police, un gel et une saisie plus rapide des actifs ainsi que des arrestations de suspects au-delà des frontières nationales. Le parquet européen offrira aux enquêteurs et aux magistrats les outils nécessaires pour agir rapidement et efficacement par-delà les frontières. Ses compétences pourraient ultérieurement s'élargir aux infractions terroristes et à la lutte contre la criminalité organisée.

http://europa.eu/rapid/press-release_STATEMENT-17-3709_fr.htm

http://www.lemonde.fr/economie/article/2017/04/04/creation-d-un-parquet-europeen-antifraude_5105509_3234.html



INTERNATIONAL



140-17-IN-01 UN EXEMPLE DE TENSIONS ENTRE LES FORCES RUSSES ET L'OTAN : UN EXERCICE MILITAIRE RUSSO-BIÉLORUSSE D'ENVERGURE À LA FRONTIÈRE EST DE L'EUROPE SANS PRÉSENCE D'OBSERVATEURS DE L'OSCE

Entre le 14 et le 20 septembre 2017, la Russie et la Biélorussie ont organisé un exercice militaire commun à la frontière avec les pays Baltes et la Pologne. L'opération « Zapad 2017 » (« Occident 2017 ») a réuni, selon le Commandant des forces terrestres américaines en Europe, environ 40 000 militaires, bien plus que les 12 700 initialement annoncés. Ce constat témoigne d'une volonté de la part des autorités russes de minimiser initialement le nombre de soldats engagés. En effet, au-delà du seuil de 13 000 militaires engagés, des observateurs internationaux auraient dû être conviés à assister à l'exercice, comme le prévoit l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE).

De plus, cet exercice conjoint à la frontière de l'Union européenne était construit sur la réponse à une incursion ennemie venant de l'Ouest. Il a mis en connexion plusieurs théâtres d'opérations, tant terrestres que maritimes et aériens. « Zapad 2017 » révèle ainsi la tension durable entre les forces russes et l'OTAN. Toutefois, la reprise récente du contact entre ces deux entités témoigne d'une volonté d'éviter l'escalade et de rassurer certains États d'Europe centrale et orientale.

http://www.lemonde.fr/international/article/2017/10/03/man-uvres-militaires-zapad-2017-la-russie-a-teste-une-guerre-majeure-juge-l-otan_5195683_3210.html

140-17-IN-02 ROYAUME-UNI : DES MAISONS CONSTRUITES POUR RÉSISTER AUX DÉLINQUANTS

Dans le comté de Fife en Écosse, une étude menée entre 2006 et 2016 sur 6000 habitations a souligné l'efficacité des constructions qui prenaient en compte les risques d'atteintes aux biens dès leur conception.

Sur l'échantillon étudié, 3000 de ces maisons sont conçues selon le principe « secured by design »(CSB). Ainsi, elles disposent d'une porte blindée, de fenêtres et fermetures renforcées, l'espace de la propriété est également agencé de telle manière qu'un intrus soit gêné ou soit susceptible de prendre des risques pour commettre son délit.

Le résultat de cette étude est sans appel. En effet, 14,2 % des maisons non protégées ont fait l'objet d'atteintes contre seulement 1,8 % des maisons SBD. Les écarts entre les deux types d'habitation sont encore plus flagrants dans les zones les plus défavorisées.

<https://www.thecourier.co.uk/fp/news/local/fife/515921/burglar-busting-designs-secure-cut-in-crime-in-fife-homes/>

140-17-IN-03 AU ROYAUME-UNI, LES GANGS DE SCOOTERS REMETTENT EN CAUSE LES RÈGLES DE POURSUITE

Les courses poursuites de deux-roues par les forces de police semblent être de moins en moins fréquentes. Les policiers britanniques craignent en effet d'être mis en cause en cas d'accident. Les pratiques policières évoluent et les délinquants en profitent, au point de se mettre volontairement en danger en ne portant pas de casque et ainsi obliger les forces de l'ordre à ne pas entamer une poursuite.

Le cas du décès d'un motocycliste en 2014 semble être à l'origine de cette situation. Une voiture de police banalisée l'avait pris en chasse et l'enquête a permis de révéler qu'il s'était mis en danger du fait de la course poursuite.

Pour autant, le ministère de l'Intérieur n'a donné aucune consigne en la matière et souhaite mobiliser et rassurer les policiers sur leurs devoirs en la matière.

NDR : En France, l'affaire de Villiers le Bel en 2007, au cours de laquelle un mineur était décédé dans une course poursuite, a pu également avoir les mêmes effets.

<https://www.theguardian.com/uk-news/2017/sep/25/moped-attacks-prompt-review-of-police-pursuit-rules>

140-17-IN-04 ROYAUME-UNI : ATTAQUES A L'ACIDE, LE MINISTRE DE L'INTÉRIEUR RÉAGIT

Pour faire face à l'augmentation du nombre d'agressions avec des produits corrosifs (voir Revue CREOGN N°139 de septembre 2017, article 139-17-IN-01 : « Au Royaume-Uni : augmentation des agressions à l'acide »), le ministre de l'Intérieur britannique a décidé de soumettre au Parlement deux textes répressifs.

Le premier vise à interdire la vente de ces produits aux personnes âgées de moins de 18 ans.

Le second envisage la création d'une infraction condamnant la détention de telles substances et s'inspire des éléments légaux qui sanctionnent le port d'une arme blanche.

Plus largement, il est envisagé par les autorités de restreindre la vente d'acide sulfurique, fréquemment utilisée dans les explosifs fabriqués par les terroristes.

<https://www.theguardian.com/uk-news/2017/oct/03/acid-attacks-rudd-plans-ban-on-sale-of-corrosive-substances-to-under-18s>

<https://www.theguardian.com/uk-news/2017/sep/25/moped-attacks-prompt-review-of-police-pursuit-rules>

140-17-IN-05 TRAITÉ D'INTERDICTION DES ARMES NUCLÉAIRES

Le 7 juillet 2017, la présidente de la Conférence des Nations Unies annonçait l'adoption du Traité d'interdiction des armes nucléaires, 45 ans après l'interdiction des armes de destruction biologiques et 24 ans après celle des armes chimiques. Le Groupe de recherche et d'information sur la paix et la sécurité (GRIP) rappelle, dans un document daté du 6 octobre 2017, le déroulement de la négociation, décrit les éléments du préambule et propose une synthèse du contenu du Traité, composé de 20 articles. On peut noter que, pour les États signataires, la dissuasion nucléaire, même encadrée par le Traité de non-prolifération (TNP signé en 1968), est dorénavant illégale et qu'ils s'engagent à détruire les arsenaux présents sur leur territoire, même s'ils appartiennent à un autre État (ce serait le cas des Pays-Bas et de la Belgique qui abritent des armes nucléaires américaines).

Le Traité a été voté par 122 pays mais par aucun des 6 États (États-Unis, Russie, France, Chine, Royaume-Uni, Inde) dotés officiellement de l'arme atomique, ni par les 3 États non déclarés (Corée du Nord, Israël et Pakistan), ni par les 29 membres de l'OTAN. Le Japon, seul pays à avoir subi ce type de bombardement, n'a pas non plus signé le texte. Si l'on peut, au vu de ce contexte, s'interroger sur la portée effective du Traité, il semble néanmoins, selon le journal *Le Monde*, que « l'initiative est prise au sérieux [...] par les États dotés », sans compter l'impact possible sur les opinions publiques d'une telle décision. Ainsi, il peut être considéré comme « symbolique ou « historique », selon les points de vue. En effet, le Prix Nobel de la paix a été attribué à l'ICAN (International Campaign to Abolish Nuclear Weapons – la campagne internationale pour l'abolition des armes nucléaires), regroupement d'ONG militant depuis 2007 en faveur de l'adoption d'un traité d'interdiction de l'arme atomique.

Le Royaume-Uni, la France et les États-Unis ont déclaré que le Traité « méprise clairement les réalités de l'environnement sécuritaire international ». En effet, les velléités nord-coréennes de se doter de l'arme atomique et le modèle stratégique de certains pays (dont la France), fondé sur la dissuasion nucléaire, réduisent à néant tout projet d'adhésion de la part de ces grandes puissances.

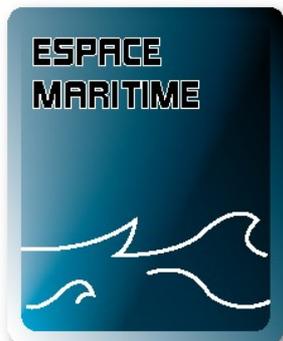
<https://www.grip.org/fr/node/2381>

http://www.lemonde.fr/international/article/2017/07/08/un-traite-d-interdiction-des-armes-nucleaires-adopte-a-l-onu_5157788_3210.html

http://www.lemonde.fr/les-decodeurs/article/2017/09/19/cinq-choses-a-savoir-sur-le-traite-d-interdiction-des-armes-nucleaires_5187829_4355770.html



ESPACE MARITIME



140-17-EM-01 PROTECTION DES JEUNES TRAVAILLEURS MINEURS EMBARQUÉS À BORD DES NAVIRES

Un décret du 13 octobre 2017 encadre les conditions d'emploi de cette catégorie de mineurs de moins de 16 ans et ceux plus âgés n'ayant pas atteint la majorité légale. Ce texte oblige les armateurs et capitaines de navire à respecter des obligations de protection en matière de santé et de sécurité au travail en faveur de ces mineurs embarqués. Le manquement à certaines obligations sont

sanctionnées par une amende de 5^{ème} classe qui est appliquée autant de fois qu'il y a de jeunes travailleurs concernés (interdiction d'emploi comme cuisinier de navire, non-respect de l'évaluation des risques, défaut de convention de stage, défaut d'agrément du directeur départemental des territoires, manquement aux obligations d'équipement individuel...). Ce décret entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2018 et abrogera à cette date le décret du 10 mai 2006 relatif à la protection des jeunes âgés de moins de 18 ans.

https://www.legifrance.gouv.fr/jo_pdf.do?id=JORFTEXT000035804140

140-17-EM-02 L'UNION EUROPÉENNE ET LA VEILLE DES OCÉANS

La conférence annuelle « Our Ocean », organisée par l'Union européenne, s'est déroulée à Malte les 5 et 6 octobre 2017. 112 pays étaient représentés par des ministres des Affaires étrangères, des hauts fonctionnaires, des chefs d'entreprise et des personnalités scientifiques. Aux thèmes habituellement traités, zones marines protégées, pêche durable, pollution marine et changement climatique, la Commission européenne a ajouté l'économie bleue et la sécurité maritime.

Parmi les 36 propositions sur lesquelles l'Union s'est engagée, plusieurs visent la sécurité des espaces maritimes en améliorant les capacités d'enquête aux niveaux national et régional, les réformes dans le domaine pénitentiaire, les capacités judiciaires et en matière de poursuites, la perturbation des flux financiers illégaux, la lutte contre le blanchiment de capitaux et diverses autres tâches maritimes. La sûreté maritime le long des côtes africaines passe par des actions localisées. La lutte contre la piraterie le long du littoral du sud-est de l'Afrique et dans l'océan Indien est envisagée, non seulement par une réponse militaire, mais aussi par la réduction de la pauvreté en favorisant d'autres moyens de subsistance dans les zones de piraterie côtière de Somalie. Deux nouveaux programmes viendront appuyer l'équilibre de la région, le programme SWAIMS (projet d'appui à la sécurité maritime intégrée en Afrique de l'Ouest) et le programme d'amélioration de la sécurité des ports en Afrique de l'Ouest et en Afrique centrale.

La coordination internationale pour la surveillance des espaces marins est la pierre

angulaire de la sécurité maritime. Le programme de surveillance par Satellite (Copernicus) bénéficiera de plus de moyens pour lutter contre la pollution par les hydrocarbures et la pêche commerciale à grande échelle dans l'Atlantique du Nord-Est, la Méditerranée, la Baltique, la mer du Nord, la mer Noire, l'océan Pacifique et autour des îles Canaries. Les missions de ce programme sont élargies à l'action répressive et à la sûreté de la navigation dans les zones recouvertes par les glaces. Depuis septembre 2017, un prototype d'outil de surveillance (SUMO) détecte les embarcations pour déterminer l'étendue de l'activité humaine en mer.

Économie bleue :

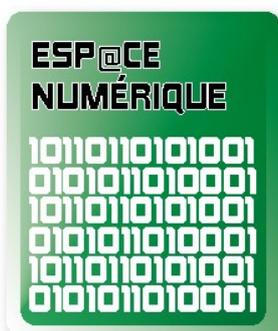
https://ec.europa.eu/dgs/maritimeaffairs_fisheries/magazine/fr/policy/innovation-blue-economy

Communiqué de presse – Malte : http://europa.eu/rapid/press-release_MEMO-17-3604_fr.htm

UE - 50 actions pour la protection et la gestion des océans - novembre 2016 : https://ec.europa.eu/maritimeaffairs/policy/ocean-governance_fr



ESPACE NUMÉRIQUE



140-17-EN-01 LE GOUVERNEMENT CRÉE UNE PLATEFORME DESTINÉE À LA LUTTE CONTRE LE PIRATAGE INFORMATIQUE

À la suite de l'expérimentation déjà menée dans certains départements, l'État a lancé le 17 octobre 2017 un site Internet destiné aux particuliers et aux administrations locales, qui met en relation des victimes de piratage informatique et des spécialistes susceptibles de les aider. La plateforme permet d'avoir des statistiques plus précises sur le nombre de piratages informatiques qui ont lieu en France.

NDR : L'article 138-17-EN-02 de la Revue de juin 2017, « Création d'une plateforme pour les victimes de cybermalveillance », présentait le dispositif expérimenté en région Hauts de France entre juin et octobre 2017.

<https://www.cybermalveillance.gouv.fr/>

140-17-EN-02 LUTTE CONTRE LES SITES DE FAKE NEWS

Une lutte économique est en marche contre les sites de *fake news* accusés de se faire passer pour des journaux. Les Sleeping Giants, ces internautes anonymes et activistes, sont partis en chasse, alertant les entreprises dont les publicités apparaissent sur ces sites (la publicité programmatique, représentant 53 % des ventes de publicité en ligne, permet de cibler des clients potentiels via les cookies, mais ne différencie pas les sites de *fake news* des autres). Les réseaux sociaux sont leur support de lutte, car c'est par leur biais qu'ils informent les entreprises, dont l'image pourrait, au passage, être écornée. Dans leur lancée, les activistes pensent, par la suite, viser les sites « pseudo-scientifiques, surtout ceux de la santé » et lancer une charte, en collaboration avec d'autres activistes européens, visant à aider les annonceurs.

Une start-up française, Storyzy, a, elle, pour ambition de recenser les sites de *fake news*. Et la tâche n'est pas aisée, car il s'en est créé 24 par mois en 2016 aux États-Unis et 22 par mois en moyenne en 2017. Elle a mis au point un algorithme qui analyse et recense les citations de personnalités, établissant ainsi une base de données. La manière dont se fait le partage de ces citations (modifiées ou non) permet ainsi de différencier les sites diffusant des *fake news* des autres.

Apparemment, cette lutte commence à porter ses fruits, de nombreuses entreprises ayant retiré leur publicité et faisant perdre beaucoup d'argent aux sites visés (ils vivent principalement de la publicité) comme « Boulevard Voltaire », classé à l'extrême-droite, ou « Breibart News ».

Cependant, chaque entreprise reste libre de faire ses choix, Amazon, par exemple, assumant clairement de ne pas retirer ses publicités.

NDR : Au-delà d'une « chasse » économique, ces actions pourraient avoir des applications de sécurité, notamment dans la lutte anti-complotiste, les sites de fake news n'étant pas les derniers à véhiculer des thèses et des idées controversées...

<http://www.20minutes.fr/high-tech/2149291-20171018-web-start-up-francaise-recense-sites-fake-news>

<http://www.20minutes.fr/high-tech/2133679-20170920-stop-fake-news-activistes-font-chasse-intox-visant-annonceurs>

<http://www.lefigaro.fr/medias/2017/03/10/20004-20170310ARTFIG00167-contre-les-fake-news-des-activistes-ciblent-leurs-revenus-publicitaires.php>

<https://www.lesechos.fr/tech-medias/hightech/010198518493-facebook-va-bloquer-les-revenus-des-sites-de-fake-news-2110231.php>

140-17-EN-03 LA TRANSITION NUMÉRIQUE

Le think tank « Renaissance numérique » qui, depuis 10 ans, réfléchit aux enjeux du numérique, a mis en ligne en juillet 2017 un guide qui se propose de « donner des clés de lecture » sur ces enjeux et sur leur prise en compte par les politiques publiques. Le document, d'une quarantaine de pages, se présente sous forme de fiches incluses dans différents chapitres déclinant les thématiques suivantes : « Démocratie, Institutions et Administration », « Inclusion et Solidarité », « Justice, Droit et Sécurité », « Économie », « Éducation, Enseignement supérieur et Recherche », « Agriculture et Alimentation », « Santé », « Culture et Médias », « Europe et International ». Pour les auteurs, il s'agit de montrer que cette révolution en marche est bénéfique, génératrice de progrès en termes de développement, d'innovation, de démocratie pour l'ensemble de la société mais qu'elle doit, pour cela, être accompagnée et soutenue par une volonté politique, encadrée pour répondre « à l'impératif de sécurité » tout en préservant droits et libertés. Cette présentation optimiste de la transformation numérique représente un des courants de pensée qui structurent le débat actuel entre ceux qui la considèrent comme une opportunité riche en promesses et ceux, plus circonspects, qui en mesurent les dangers potentiels.

<http://www.renaissancenumerique.org/publications/relever-le-defi-de-la-transition-numerique-de-la-societe>

140-17-EN-04 UN FRANCO-ISRAËLIEN TRAFIQUANT DE DROGUE ARRÊTÉ AUX ÉTATS-UNIS GRÂCE AUX BITCOINS

Totalement inconnu des services de police français, mais présenté par la presse américaine

comme un important vendeur de drogue, un Franco-Israélien de 35 ans a été appréhendé par les autorités américaines le 31 août 2017 à Atlanta.

Connu sous le pseudo d'« OxyMonster », il aurait eu un rôle clé au sein de l'organisation d'un des plus grands sites de revendeurs de drogue en ligne, Dream Market, écoulant ses produits depuis la France vers l'ensemble de l'Europe. C'est en suivant les Bitcoins transitant par l'intermédiaire du compte d'OxyMonster que la DEA (Drug Enforcement Administration) américaine a observé que les liens se dirigeaient vers divers portefeuilles appartenant à l'identité de ce Français.

La nouveauté, c'est l'utilisation des Bitcoins qui a permis de retrouver l'identité du trafiquant de drogue.

http://www.lemonde.fr/pixels/article/2017/09/29/un-breton-de-plusquellec-soupconne-d-etre-un-baron-de-la-droque-en-ligne-arrete-aux-etats-unis_5193443_4408996.html?utm_campaign=Echobox&utm_medium=Social&utm_source=Facebook#link_time=1506678993

140-17-EN-05 LA JUSTICE EUROPÉENNE EXAMINE LES TRANSFERTS DE DONNÉES DE FACEBOOK VERS LES ÉTATS-UNIS À LA DEMANDE DE LA HAUTE COUR IRLANDAISE

La Cour de Justice de l'Union Européenne (CJUE) a été saisie le 3 octobre 2017 par la Haute Cour irlandaise, afin de déterminer si les accords permettant le transfert de données personnelles d'Européens par Facebook vers les États-Unis revêtent ou non un caractère légal. Dans ses conclusions, la Haute Cour de justice irlandaise estimait que les citoyens européens « ont droit à un niveau tout aussi élevé de protection de leurs données, lorsqu'elles sortent de l'espace économique européen ».

À l'époque, l'affaire avait été portée à l'attention du régulateur irlandais de l'Internet, DPC, équivalent de la CNIL, par un avocat autrichien militant pour la protection des données privées. Ce dernier estimait que les données, une fois transférées aux États-Unis, étaient moins protégées qu'au sein de l'UE, puisqu'elles pouvaient être réclamées par les agences d'État américaines. Il a dans le même temps déclaré se concentrer sur les entreprises impliquées dans la surveillance de masse et non sur les 90 % de transferts d'informations ne soulevant pas de problématiques en matière de protection des données.

La DPC a profité de cette affaire pour rappeler qu'« il est important qu'il y ait une application uniforme de la directive (Directive 95/46/CE) à travers l'UE », celle-ci ayant permis à la CNIL et à son homologue espagnol, l'AEPD, d'infliger des sanctions à Facebook pour des manquements dans la gestion des données des utilisateurs ainsi que dans le recueil de ces informations.

http://www.lemonde.fr/pixels/article/2017/10/03/la-justice-europeenne-va-examiner-les-transferts-de-donnees-de-facebook-vers-les-etats-unis_5195643_4408996.html



SCIENCES ET TECHNOLOGIES



140-17-ST-01 WATCH : LE PREMIER POSTE DE POLICE ROBOTISÉ

Le premier poste de police robotisé vient d'ouvrir à Dubaï. Il est au service du public 24 heures sur 24. Situé dans une zone résidentielle, le local de 120 m² s'organise autour de trois espaces : l'accueil, une zone d'attente et d'exposition et enfin la zone de services.

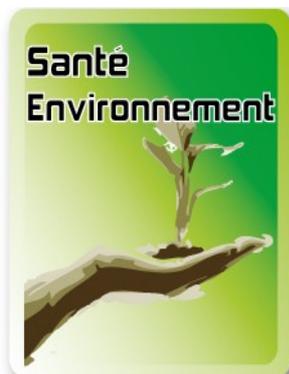
Dans ce poste de police, il est possible de payer ses amendes, d'obtenir des documents officiels, de rendre compte d'un fait délictueux ou d'un accident de la circulation.

Les policiers qui répondent aux requérants sont dans un lieu non accessible au public. À terme, ils seront capables de répondre aux sollicitations en provenance des postes robotisés qui seront installés dans d'autres zones résidentielles ou commerciales.

<http://www.asiaone.com/world/watch-worlds-1st-smart-police-station-opens-dubai>



SANTÉ-ENVIRONNEMENT



140-17-SE-01 SELON UN RAPPORT DE GREENPEACE, LES PISCINES SERAIENT UN POINT FAIBLE DE LA SÉCURITÉ DES CENTRALES NUCLÉAIRES FRANÇAISES

Greenpeace a rendu, le 10 octobre 2017, un rapport extrêmement sensible sur la sécurité des 19 centrales nucléaires françaises. Seule une version édulcorée a été publiée. La version complète a été remise aux autorités compétentes.

Ce rapport, basé sur des éléments publics (publication des opérateurs industriels ou des autorités, articles, observations sur le terrain) et rédigé à la demande de l'association par sept experts de quatre nationalités différentes des questions nucléaires et du terrorisme, conclurait à la très grande vulnérabilité de ces sites sensibles à des attaques extérieures. Tout le panel des risques a été passé au crible (types d'engins, d'armes, de stratégies, de terrains...).

Les piscines de refroidissement des réacteurs, celles d'entreposage du combustible usé et les stations de pompage seraient particulièrement vulnérables. Ces deux dernières, situées à l'extérieur des bâtiments ou dans des zones isolées, ne seraient pas protégées par des enceintes de confinement renforcées (exception faite de la piscine de l'EPR de Flamanville). Or, une attaque sur ce type d'installation, stockant de grandes quantités de combustible, pourrait avoir des conséquences potentiellement plus dramatiques qu'un accident majeur sur une centrale et entraîner l'évacuation d'un très grand nombre de personnes.

Ce manque d'anticipation toucherait d'ailleurs la plupart des pays européens, selon l'un des experts.

Du côté de Greenpeace, on dénonce l'absence de communication d'EDF, voire son déni, cette dernière assurant que leurs centrales sont, entre autres, « sûres, bien surveillées et très bien protégées », alors même qu'elles ont pu faire l'objet d'intrusions et de survols par des drones (toujours inexpliqués).

Renforcer les structures des 58 piscines et réacteurs représenterait un coût total estimé entre 140 et 222 milliards d'euros.

<http://www.atlantico.fr/pepites/terrorisme-rapport-tres-alarmant-greenpeace-failles-securite-dans-centrales-nucleaires-3189449.html>

<https://www.greenpeace.fr/resume-rapport-securite-reacteurs-nucleaires-2017/>

<https://fr.news.yahoo.com/france-greenpeace-alerte-securite-centrales-nucleaires-075923585--finance.html>

140-17-SE-02 OBJETS CONNECTÉS CONTRE BRACONNAGE

La lutte armée contre les chasses illégales ne suffisant plus en Afrique, la technologie de

pointe est mise à contribution. IBM s'investit désormais dans la lutte contre le braconnage des espèces sauvages protégées (1000 rhinocéros tués en 2016 rien qu'en Afrique du Sud) et c'est justement dans la réserve sud-africaine de Welgevonden (370 km²) qu'il a effectué les premiers tests sur ses outils.

Les espèces non chassées, et principalement les zèbres (dont le déplacement varie selon qu'ils repèrent un prédateur humain ou animal ou un simple touriste), servent de sentinelles. Certains individus ont été équipés de colliers GPS connectés permettant de connaître tous leurs mouvements et destinés à alerter sur des comportements suspects en lien avec la présence de braconniers. L'objectif est de mettre au point des algorithmes (idéalement prédictifs) précis et fiables destinés à équiper les matériels électroniques (ordinateurs et colliers) et à permettre la localisation des chasseurs et leur arrestation.

Cette technologie pourrait également, selon la société, équiper à terme des animaux prédateurs et ne pas se limiter au continent africain.

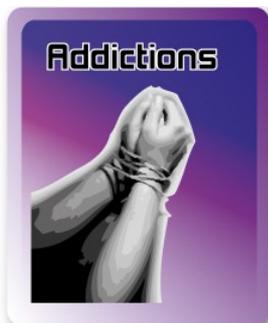
Bien entendu, lutter pour la préservation des espèces et de la biodiversité n'est pas le seul enjeu, car il est bien question ici d'un marché émergent sur lequel IBM n'est pas le seul présent. La fondation Sigfox avait déjà expérimenté la pose de capteurs GPS sur la corne de certains rhinocéros entre juillet 2016 et février 2017 dans une réserve sud-africaine.

<https://www.objetconnecte.net/internet-objets-animaux-braconnage-0710/>

<https://www.objetconnecte.net/rhinoceros-sigfox-braconnage-0103/>



ADDICTIONS



140-17-AD-01 LE CAPTAGON

L'Observatoire français des drogues et des toxicomanies (OFDT) a publié un rapport réalisé par l'Observatoire européen des drogues et des toxicomanies (OEDT ou en anglais EMCDDA) sur la production, la diffusion et l'usage réel du captagon dans le monde. Cette drogue a été fortement médiatisée en France à la suite des attentats de novembre 2015 parce qu'il avait alors été affirmé que les terroristes en avaient consommé avant de passer à l'acte, ce qui a été d'ailleurs

démenti. Pourtant, l'association entre captagon et terroristes a perduré depuis et a été de nouveau évoquée lors des attentats en Tunisie. Cette étude cherche à démystifier ce phénomène et à mieux l'appréhender, au plus près de la réalité de terrain et en s'appuyant sur un solide travail documentaire, majoritairement en sources ouvertes mais également à partir d'éléments en diffusion restreinte (sources policières essentiellement). En effet, le peu de données officielles disponibles contribuent à alimenter les « fantasmes » autour de cette substance. Néanmoins, même s'il n'existe pas dans les pays principalement concernés du Golfe persique de dispositifs institutionnels d'observation des drogues, les données collectées (auprès de différents organismes internationaux, d'experts de multiples disciplines et pays, de recherches sur Internet...) ont permis de dresser un état des lieux du captagon. Sa composition actuelle n'aurait plus rien de commun avec le médicament d'origine dont il tire son nom, commercialisé en Allemagne au début des années 60 et dont la molécule principale, la fénétylline, désormais interdite, ne serait plus fabriquée ni stockée nulle part. Ainsi, le captagon actuellement en circulation ne serait qu'une contrefaçon, comparable à du « "speed" en "cachetons" souvent coupés à la caféine ». Ce seraient donc des mélanges très divers qui, par conséquent, peuvent être confondus avec d'autres produits dans les résultats des analyses toxicologiques. Selon les auteurs, aucun élément probant ne permettrait donc d'affirmer que les auteurs d'attentats ont consommé du captagon et, même si cela avait été le cas, ce comprimé n'aurait de toute façon pas pu, à lui seul, « transformer de jeunes hommes en machines à tuer », preuve en est que les très nombreux usagers de captagon ou d'autres drogues approchantes ne sont pas, pour la majorité d'entre eux, violents. L'attribution d'un tel pouvoir à la chimie pourrait s'expliquer par la « difficulté des sociétés occidentales à penser l'ennemi ».

L'étude retrace également l'histoire (depuis les années 90) et la géographie de la production, de la fabrication et du transit du captagon, essentiellement par des organisations criminelles transnationales.

<https://www.ofdt.fr/publications/collections/rapports/rapports-d-etudes/rapports-detudes-ofdt-parus-en-2017/rapport-captagon/>

<https://www.ofdt.fr/publications/collections/periodiques/drogues-enjeux-internationaux/captagon-deconstruction-dun-mythe-numero-10-juillet-2017/>

Sur le site de l'Observatoire français des drogues et des toxicomanies (OFDT) a été mis en ligne le bilan d'un projet de recherche intitulé « Cannalex », initié en 2015 et co-conduit par l'Observatoire précité et l'Institut national des hautes études de la sécurité et de la justice (INHESJ). Il était consacré à l'étude de la légalisation, dès 2012, de l'usage du cannabis « à titre récréatif et personnel » dans les États du Colorado, de Washington et en Uruguay et notamment à son impact sur la délinquance. Quatre documents sont consultables : une synthèse des premiers résultats, « Cannalex en 10 questions », le rapport final synthétique et le communiqué de presse. Sont analysés, en comparant les trois États, le contexte ayant permis d'aboutir à l'autorisation de la consommation (utilisation préalable du cannabis à des fins thérapeutiques pour les États américains, lutte contre le narcotrafic pour l'Uruguay), les conditions de sa mise en œuvre (approbation par référendum ou décision politique impopulaire), les effets sur le nombre de consommateurs mineurs et adultes (stable pour les premiers, en hausse pour les deuxièmes), sur les risques sanitaires (augmentation des intoxications cannabiques), sur la perception de la substance (jugée moins nocive, voire banalisée), les conséquences économiques (création de nombreux emplois, recettes fiscales ayant dépassé celles du tabac). En ce qui concerne la criminalité liée à la production et à un marché noir du cannabis, elle n'a pas complètement disparu, notamment en raison de l'écart de prix avec le marché licite. De plus, en Uruguay, la production licite est insuffisante par rapport à la demande et un cannabis plus fortement titré en principe actif est préféré à celui proposé légalement. Cela favorise également des trafics vers les États limitrophes qui l'interdisent, phénomène qui tend cependant à diminuer, 8 États américains l'ayant désormais légalisé. Une conséquence semble plus inattendue, « l'augmentation des cas de cambriolages au sein de l'industrie légale du cannabis au Colorado », du fait de l'interdit fédéral toujours en vigueur limitant le dépôt d'argent issu de ses ventes dans les banques. Toutefois, cette dépénalisation de l'usage du cannabis a permis aux forces de l'ordre de se consacrer davantage à d'autres types de délits, dont le trafic de toutes les autres drogues, et de désengorger les tribunaux.

<https://www.ofdt.fr/europe-et-international/projets-internationaux/cannalex/>

<https://inhesj.fr/evenements/tous-les-actualites/cannalex-comparaison-internationale-dexperiences-de-regulation-du>



SOCIÉTÉ



140-17-SO-01 FRANCE STRATÉGIE – NOTE D'ANALYSE : ALLOCATION DES MOYENS DANS LES COLLÈGES PUBLICS

Une note de France Stratégie effectue une analyse de la répartition du nombre d'enseignants et d'élèves dans les collèges publics en métropole. Pour rappel, les collèges publics scolarisent 2,5 millions d'élèves pour un total de moyens alloués d'un montant de 23 milliards d'euros (1 point de PIB). La note s'attache à réaliser une analyse comparée selon la catégorie d'établissement : hors éducation prioritaire, réseau d'éducation prioritaire (REP) et REP+.

Le rédacteur souligne que les collèges ultramarins disposent, à situation égale, d'autant de moyens que leurs homologues métropolitains. Selon cette note, il apparaîtrait que certains collèges, situés hors zone d'éducation prioritaire, seraient mieux dotés que d'autres collèges situés en zone prioritaire. L'idée directrice de cette note vise à mettre en évidence qu'une réflexion s'imposerait, d'une part sur les problématiques d'affectation des élèves et des personnels et, d'autre part, sur les conditions d'ouverture et de fermeture de classes. Les résultats de cette réflexion auraient ainsi pour finalité de mieux adapter les moyens des collèges aux évolutions démographiques et sociales rencontrées sur le terrain.

<http://www.strategie.gouv.fr/sites/strategie.gouv.fr/files/atoms/files/na-61-colleges-ok.pdf>

140-17-SO-02 LUTTE CONTRE LA FRAUDE SOCIALE

Un rapport, au nom de la mission d'évaluation et de contrôle de la sécurité sociale, sur la lutte contre la fraude aux prestations de sécurité sociale a été déposé en juin 2017 devant la commission des affaires sociales du Sénat.

Les propositions des rédactrices du rapport visent, bien sûr, à réduire les déficits sociaux, mais représentent aussi un enjeu de visibilité et d'adhésion de la population au régime social français. Si on constate que, entre 2010 et 2015, le taux de fraude a plus que doublé, cela n'implique pas que la fraude soit plus importante. En revanche, les caisses ont été en mesure de développer des outils de suivi plus performants.

La faille du système réside dans l'absence d'échange des informations et la complexité des *process* d'assistance. La lutte contre les fraudes passe par deux canaux, celui du suivi des versements mais aussi par une meilleure connaissance et une mise en cohérence des informations sur les allocataires, en « organisant la collecte automatisée des ressources des bénéficiaires qui sont en fait très largement connues de systèmes d'information différents ». Les rédactrices précisent : « dans le respect de la législation sur les données personnelles, nous pensons qu'il est moins intrusif de croiser des données de ressources que de multiplier les contrôles des données déclarées par les bénéficiaires, dont certains

connaissent des changements de situations très fréquents ». Il apparaît la même difficulté de cohérence entre les différents services (gendarmerie, police, inspection du travail, Urssaf, services des finances publiques, douanes et parquets). C'est pour répondre à cette nécessaire coopération interministérielle qu'un plan national de lutte contre le travail illégal a été présenté en septembre 2016 lors de la commission nationale de lutte contre le travail illégal pour la période 2016-2018.

Le rapport conclut sur une amélioration nécessaire des échanges entre les administrations (progression de techniques dans le *data mining* et les échanges de données, meilleure gestion du Répertoire national commun de la protection sociale - RNCPS -, amélioration du taux de bénéficiaires pris en compte dans les échanges automatisés). Certaines pistes restent à explorer en vue de simplifier les bases de données, comme la mutualisation des certificats d'existence ou, à terme, leur suppression grâce à la mutualisation des données d'état-civil.

Des modes d'actions, en amont des versements de prestations, permettraient d'améliorer le taux d'échange d'informations, notamment par la mise en place d'un protocole d'échange de données entre les organismes de sécurité sociale. Les allocataires auraient un identifiant unique dépourvu de données personnelles.

La simplification des procédures, une meilleure coordination entre les différents acteurs du service public réduiraient les failles administratives qui favorisent le détournement de droits sociaux et permettraient d'anticiper les schémas de fraude. En revanche, il resterait nécessaire de mettre en regard le volume d'efforts pour lutter contre la fraude et les résultats afin de ne pas avoir une activité contre-productive.

<http://www.senat.fr/rap/r16-599/r16-599.html>

<https://www.economie.gouv.fr/dnlf/plan-national-lutte-contre-travail-illegal-2016-2018>

140-17-SO-03 DÉBAT AUTOUR DES VIOLENCES SEXUELLES

Entre 2010 et 2015, 84 000 femmes déclarent avoir été victimes de viol ou tentative de viol. Sur la question du harcèlement ou des agressions sexuelles dans les transports en commun, 100 % des femmes interrogées déclarent en avoir été victimes au moins une fois dans leur vie. Par ailleurs, 60 % des victimes de viol étaient mineures au moment des faits.

Le projet de loi porté par la secrétaire d'État à l'égalité entre les femmes et les hommes devrait être présenté courant 2018. Les parlementaires, la Mission pour la protection des femmes (Miprof), le Haut conseil à l'égalité entre les femmes et les hommes (Hcefh) seront consultés ainsi que la société civile. Ce débat citoyen se fera dans le cadre du Tour de France de l'Égalité, une opération lancée par le secrétariat d'État le 4 octobre 2017. L'objectif est d'organiser 300 ateliers d'octobre 2017 à mars 2018 à travers toute la France, métropole et Outre-mer, pour recenser les bonnes pratiques, les actions à mener ainsi que pour communiquer sur les dispositifs innovants au niveau des territoires.

L'association « Mémoire traumatique » a présenté à la secrétaire d'État un manifeste contre les violences sexuelles le 20 octobre 2017. Ce document propose 8 mesures concrètes pour améliorer la prise en charge des victimes, leur écoute et leur parcours judiciaire.

Dans la perspective de ce projet de loi, la secrétaire proposerait des mesures contre le viol

sur mineur et le harcèlement. En cas de viol, le délai de prescription serait allongé. Des réflexions sont aussi menées sur l'établissement d'un âge minimum en dessous duquel un enfant ou un adolescent serait présumé comme non consentant à un acte sexuel. Par ailleurs, eu égard à une prise de conscience de plus en plus prégnante de l'occupation genrée des espaces publics, il est envisagé de verbaliser le harcèlement de rue.

NDR : Au sujet de la présomption de non consentement, il sera particulièrement intéressant de suivre, en février 2018, le procès d'un homme de 28 ans qui a eu des relations sexuelles avec une enfant de 11 ans. Initialement prévu en septembre 2017 à Pontoise, le procès est repoussé suite à la demande de l'avocat de la victime que les faits soient requalifiés en « viol », alors que la justice n'a, pour le moment, reconnu qu'une « atteinte sexuelle ».

Classement des villes les plus dangereuses : <http://poll2017.trust.org/>

Procès de Pontoise : <http://www.lefigaro.fr/actualite-france/2017/09/26/01016-20170926ARTFIG00319-une-fille-de-onze-ans-jugee-consentante-apres-une-relation-sexuelle-avec-un-adulte.php>

Secrétariat d'État : <http://www.egalite-femmes-hommes.gouv.fr/marlene-schiappa-annonce-un-nouveau-projet-de-loi-contre-les-violences-sexistes-et-sexuelles/>

Manifeste contre les violences sexuelles : http://www.huffingtonpost.fr/2017/10/19/le-contenu-du-manifeste-contre-limpunite-des-crimes-sexuels-presente-a-marlene-schiappa_a_23248456/

140-17-SO-04 SERVICE NATIONAL UNIVERSEL, AVEC QUELS MOYENS ?

Le blog Opex 360 se fait l'écho de l'audition de la secrétaire d'État auprès de la ministre des Armées devant la commission de la défense de l'Assemblée nationale. Celle-ci a indiqué qu'une « commission de haut niveau » se réunira prochainement afin de répondre à de nombreuses questions relatives au service national universel d'un mois, promis par le Président de la République. Des problématiques majeures restent en suspens, tels sa finalité, les ministères participants (Armées et Éducation nationale certainement, Intérieur peut-être), le statut des personnes concernées, ainsi que le financement de la mesure, un temps estimé « entre 15 et 20 milliards d'euros rien que pour les infrastructures, et 2 à 3 milliards d'euros par an en régime de croisière » par le Président de la République.

<http://www.opex360.com/2017/10/14/le-gouvernement-ne-sait-pas-encore-comment-il-financera-le-service-national-universel>

140-17-SO-05 DIMINUTION DES ACTES ANTISÉMITES EN FRANCE EN 2016

À l'occasion du Nouvel An juif, le 2 octobre 2017, le Premier ministre français a annoncé que les actes antisémites ont diminué de 58,5 % en 2016, une tendance sécuritaire que le gouvernement souhaite pérenniser par l'intermédiaire d'un soutien budgétaire à la délégation interministérielle à la lutte contre le racisme, l'antisémitisme et la haine anti-

LGBT(DILCRAH), a minima jusqu'en 2020.

http://www.lemonde.fr/politique/article/2017/10/03/edouard-philippe-dans-la-continuite-de-la-lutte-contre-l-antisemitisme_5195426_823448.html?utm_term=Autofeed&utm_campaign=Echobox&utm_medium=Social&utm_source=Facebook#link_time=1507022594



LES COUPS DE CŒUR DU DÉPARTEMENT INFORMATION



Conseils bibliographiques

LA GUERRE DES INTELLIGENCES, DR LAURENT ALEXANDRE, ÉDITIONS JC LATTÈS, 2017

Dr Laurent Alexandre

LA GUERRE DES INTELLIGENCES



Le docteur Laurent Alexandre, chirurgien, énarque et spécialiste des nouvelles technologies a récemment écrit un ouvrage « La guerre des intelligences », publié début octobre 2017 aux éditions JC Lattès.

Dans cet ouvrage, l'auteur anticipe les conséquences de l'expansion de l'intelligence artificielle (IA) sur le monde du travail, sur l'éducation des générations à venir et, au-delà, sur les écarts sociaux.

Dans un futur peut-être plus proche qu'on ne le pense, tous les domaines techniques et professionnels seront dominés par l'IA et les objets connectés. Les machines faisant mieux que les hommes (sans être rémunérées, en plus), l'être humain n'aura plus sa place dans certains métiers. Leur *monitoring*, à terme, ne pourra plus être confié aux techniciens. Même la médecine sera concernée. Par exemple, le Rockefeller Institute (l'un des plus grands centres médicaux au monde)

a publié une étude, à l'été 2017, selon laquelle l'IA est actuellement 1000 fois plus rapide que ses meilleurs généticiens du cancer. Qu'en sera-t-il plus tard ?

Son premier constat est que l'école, et tout le système éducatif, n'est plus en phase avec les évolutions technologiques et ne prépare pas les générations futures aux défis qu'ils devront affronter pour trouver leur place sur le marché du travail. Cela concerne plus particulièrement les enfants des milieux modestes ou défavorisés. Il faudrait, selon l'auteur, une transformation du modèle éducatif pour former à la transversalité et à la multidisciplinarité, ce que ne peut pas faire l'IA. Si aucun changement ne se fait à ce niveau, les inégalités sociales se creuseront entre ceux qui auront eu la possibilité d'avoir des formations adaptées et les autres.

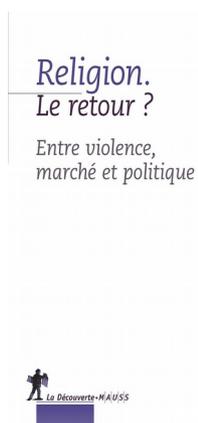
L'autre constat est biologique. Certains pays investissent dans les recherches liées aux biotechnologies et aux neurotechnologies pour préparer l'humain à s'adapter pour compléter l'IA ou la concurrencer (circuits intégrés à greffer, techniques de renforcement du cerveau, augmentation du QI....). Il faudra certainement en passer par ces « mutations » pour ne pas être complètement dépassés par l'évolution galopante de l'IA (sa rapidité d'apprentissage est multipliée par 100 chaque année).

« ANNUAIRE 2007 DU DROIT DE LA SÉCURITÉ ET DE LA DÉFENSE », SOUS LA DIRECTION D'OLIVIER GOHIN ET DE FRANCK DURAND, ÉDITIONS MARE & MARTIN, 2017



Cet ouvrage est la deuxième édition de l'Annuaire du droit de la sécurité et de la défense, édité dans le cadre des activités de l'AFDSD (Association française du droit de la sécurité et de la défense). Il reprend cette année les actes du séminaire sur l'état d'urgence qui s'est tenu à l'IPAG de Paris le 31 mars 2016 ainsi que ceux du colloque général organisé à l'IPAG de Reims les 29 et 30 septembre 2016 sur le droit de la sécurité et de la défense (institutions, maintien de l'ordre et gendarmerie, moyens, terrorisme et anti-terrorisme).

« RELIGION. LE RETOUR ? ENTRE VIOLENCE, MARCHÉ ET POLITIQUE », REVUE DU MAUSS N°49, COLLECTIF, ÉDITIONS LA DÉCOUVERTE, 2017



La religion, loin d'être reléguée à la sphère privée, semble plus que jamais au cœur de certains débats politiques, générant des tensions mais également des violences (parfois extrêmes) tout en entretenant des rapports avec les marchés économiques.

Les contributeurs de la revue, à travers leurs articles, explorent le fait religieux contemporain à travers le filtre économique et médiatique (le marché halal, les mouvances chrétiennes...), les violences actuelles perpétrées au nom d'idéologies, la place de la liberté d'expression face à la liberté religieuse et la montée de l'idéologie néolibérale avant de traiter de la laïcité et de l'idée même de religion.



RÉDACTEURS ET PARTENAIRES



1. G^{al} d'armée (2s) Marc WATIN-AUGOUARD, CREOGN, Directeur (Ligne éditoriale) ;
2. COL Stéphane DESCORSIERS, CREOGN, Rédacteur en chef (Technologies, pratiques policières étrangères, international, libertés publiques) ;
3. LCL Jean-Marc JAFFRÉ, CREOGN (International, pratiques policières, société) ;
4. CEN Jérôme LAGASSE, CREOGN (Droit, libertés publiques, intelligence économique, technologies) ;
5. CDT Benoît HABERBUSCH, CREOGN (Défense, sécurité publique, international)
6. Mme Sabine OLIVIER, CREOGN (Politique de la ville, aménagement du territoire, collectivités territoriales, associations, droits de l'homme) ;
7. Mme Sabine DRIESCH, CREOGN (Écologie, environnement durable) ;
8. Mme Odile NETZER, CREOGN (Faits sociaux contemporains, société, idées) ;
9. GAV Martin BEAUBOIS, CREOGN ;
10. SLT Pascalis FABRE.

